

CMA FORMATION

Université des Métiers de l'Artisanat

Sainte-Clotilde - Saint-Pierre - Saint-André - Saint-Gilles Les Hauts

Livret d'accueil

Vous trouverez dans ce document
les informations utiles

à votre parcours au

**Centre de Formation
de Saint-Gilles Les Hauts**



Chambre
de **Métiers**
et de l' **Artisanat**

ILE DE LA RÉUNION

SOMMAIRE

<u>Votre Centre de formation</u>	3
<u>Vos interlocuteurs</u>	4
<u>Les horaires des cours</u>	4
<u>Les espaces de formation</u>	5
<u>Restauration</u>	5
<u>Internat</u>	5
<u>Accessibilité</u>	6
<u>Sécurité et circulation dans le centre</u>	6
<u>Déroulement de votre formation</u>	7
<u>Accompagnement social</u>	9
<u>L'émulation à travers des concours d'excellence</u>	9
<u>Mobilité en cours de formation</u>	10
<u>Médiation et lutte contre le décrochage</u>	11
<u>Le référent handicap</u>	12



Votre Centre de formation de Saint-Gilles Les Hauts

Le Centre de Formation de Saint-Gilles Les Hauts est situé dans les mi-pentes sur un site partagé avec le Centhor ce qui permet une mutualisation de moyens et l'accès facilité à des services de restauration et d'hébergement.

Des formations diplômantes dans le domaine de l'artisanat



Filière métiers de service

- Niveau 3
- CAP Fleuriste
 - CAP Opérateur Logistique
 - CAP Sellerie Générale
 - CAP Sérigraphie Industrielle
 - Titre Pro Monteur Dépanneur en Climatisation

- Niveau 4
- Titre Pro Infographiste Metteur en Page
 - Titre Pro Technicien en Logistique d'Entreposage



Filière gestion d'entreprise

- Niveau 4
- Assistant de Dirigeant Entreprise Artisanale (ADEA)
- Niveau 5
- Titre Entrepreneur de la Petite Entreprise (TEPE)



Filière Electricité électronique

- Niveau 4
- BAC PRO Métiers de l'Electricité et de ses Environnements Connectés
- Niveau 5
- BTS Electrotechnique



Filière Santé

- Niveau 4
- BTM Prothésiste Dentaire
- Niveau 5
- BTS Opticien Lunetier
- Niveau 6
- Licence Pro Optique Professionnelle

Consultez nos fiches de formation sur www.artisanat974.re



Le centre de formation de Saint Gilles Les hauts propose également :

- une préparation à l'apprentissage,
- des actions de formation professionnelle, notamment avec un plateau dédié à la couture
- de la VAE.

Vos interlocuteurs

Standard
0262 55 68 55

Vie Scolaire

Référent handicap
Nathalie BEVERAGGI

Référent mobilité
Nadège PICHARD

Formation continue
Catherine EMERENTIENNE

Chef de Travaux
Jean-Hugues TERRO

Agents
Jocelyn GOVINDAMAL
David SIALA CHAMBA
Stevenson MOUCHINY

Direction
Baskaran ANANDA

**Responsable
d'Unité pédagogique**
Nadège PICARD

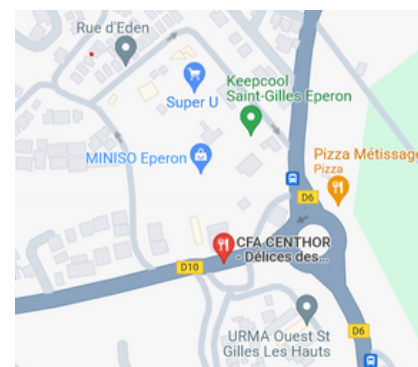
**Secrétariat et Assistance
administrative**
Mirella GAZE
Brigitte BENARD
Sarah VICTORINE

**Responsable
d'Unité administrative
et pédagogique**
Audrey CHEUNG KAM

Et tous vos professeurs ...

ADRESSE

Centre de Formation
de Saint-Gilles Les hauts
1, route de l'Eperon
97435 Saint-Gilles les Hauts



Référent mobilité régional
antoine.payet@cma-reunion.fr



p4formation@cma-reunion.fr



www.artisanat974.re



Chambre de Métiers et de l'artisanat Réunion



Référente handicap régionale
eva.begue@cma-reunion.fr

Les horaires des cours

Lundi	8h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00
Mardi	8h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00
Mercredi	8h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00
Jeudi	8h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00
Vendredi	8h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00



Les espaces de formation

Le Centre de Formation de Saint-Gilles Les Hauts est constitué de plusieurs bâtiments :

- Salles de formation d'enseignement général et professionnel
- Plateaux techniques pour les métiers
- Bâtiments administratifs



Les plateaux techniques

Tous les ateliers disposent des moyens matériels pour la préparation des diplômes, certifications et qualifications ainsi que pour les formations de perfectionnement technique.



Restauration

Vous pouvez accéder à un service de restauration collective sur le site.

L'accès est réservé aux personnes munies d'un ticket ou d'un badge magnétique crédité en argent.


Le repas forfaitaire comprend une entrée, un plat et un dessert.

Internat

Vous pouvez accéder à un service d'internat sur le site.

L'accès est réservé aux apprenants du campus sur réservation et une contribution financière est demandée. Vous pouvez avoir une aide financière pour ce service.



 ***Renseignez-vous pour l'achat du ticket et des horaires d'ouverture du service restauration/hébergement auprès de l'accueil du centre de formation***

Accessibilité

Transport en commun

Les lignes car Ouest numéro 3 ; 4 ; 61 ; 76 ; 77 ; 78 ; 79 ; 80 : Arrêt Centhor

Le statut d'étudiant des métiers ou de stagiaire de la formation professionnelle donne droit à des tarifs sur les transports. Renseignement auprès de la scolarité.

Handicap

Le référent handicap du centre est à votre écoute pour tout besoin spécifique.

➤ **Accueil des apprentis en situation de handicap :**
Le référent chargé de l'accueil et de l'accompagnement des apprentis en situation de handicap du site se tient à votre disposition par téléphone ou sur place

Parking

Un espace de parking auto, vélo et deux roues est à disposition à l'entrée du centre de formation. L'espace est accessible de 7h30 à 17h.

En cas d'urgence

Veillez respecter les consignes affichées dans les locaux et les instructions données par le formateur.

➤ **EN CAS D'ACCIDENT
APPEL DU SAMU**

- Depuis votre mobile, composer le 15
- Prévenir l'accueil du centre.

➤ **EN CAS D'INCENDIE
APPEL DES POMPIERS**

- Depuis votre mobile, composer le 18
- Prévenir l'accueil du centre.
- Déclencher l'alarme sonore à l'aide des boutons poussoirs et évacuer jusqu'au point de rassemblement.

Le règlement intérieur

Le règlement intérieur du centre s'applique aux étudiants et stagiaires de la formation professionnelle. Il est détaillé dans le livret d'apprentissage.

En outre le règlement du Centhor s'applique pour tous les espaces communs, il est consultable par voie d'affichage.

Déroulement de **votre formation**

Le temps de l'accueil, prendre ses marques

Le personnel du centre vous accueille et transmet les informations pratiques.

L'ouverture de la formation est réalisée par le gestionnaire de la formation qui vous présente brièvement la CMAR, le centre, votre formateur et rappelle les règles d'usage de fonctionnement du centre de formation.

Le dossier de candidature est complété et les pièces justificatives sont réceptionnées à votre entrée en formation.

Des interlocuteurs pendant la formation

Le responsable d'unité pédagogique est votre interlocuteur en cas de demande particulière ou de souhait de faire évoluer votre parcours. Il a la charge d'organiser **les emplois du temps** des sections.

Ils sont accessibles pour consultation au tableau d'affichage. Ce tableau est un outil de transmission d'information concernant la vie du centre.

Un délégué pour être représenté

Un délégué est élu pour chaque section. Il a la charge de représenter les autres apprenants, d'assurer le **rôle de porte-parole** lors de réunions officielles (conseil de perfectionnement notamment) et autres manifestations.

Le dialogue est encouragé entre les délégués de section et la direction afin de contribuer au fonctionnement de la vie du centre.

Outils pédagogiques

Tout au long de votre formation, les formateurs s'appuient sur des outils pédagogiques appropriés et des supports de cours actualisés pour que vous puissiez mettre en application l'enseignement suivi dès votre retour en entreprise.

Le Livret d'apprentissage est l'outil privilégié de suivi des connaissances et compétences abordées en centre et en entreprise. C'est l'outil de communication indispensable et obligatoire entre le centre de formation et l'entreprise.

Il est important de le compléter régulièrement et de le faire signer par l'entreprise.

Les machines et équipements mis à votre disposition sont des outils contribuant à votre formation. Apprendre à les faire fonctionner et en prendre soin, les ranger, fait partie intégrante de votre formation et des gestes professionnels que vous allez développer.

Assiduité

Vous devez honorer les temps de présence prévus en signant la **feuille d'émargement** collectif (en noir ou bleu). Vous devez respecter les horaires de la formation et signaler tout retard ou absence dans les plus brefs délais et les justifier auprès de l'administration
Retard et absence font l'objet d'un traitement régulier.

Le retard est toléré en cas d'événement exceptionnel (événement routier, intempérie etc.). Est considéré comme retard : une arrivée après moins de 15 minutes après l'horaire. Au-delà de ce délai, l'étudiant est porté absent.

Toute absence (maladie, accident...) doit obligatoirement être justifiée avec la transmission d'un justificatif à l'administration dans les 48 heures.

Après un retard ou une absence, il sera demandé à chaque étudiant de fournir son livret d'apprentissage pour valider un retour en cours. Chaque retard et absence doit être signé par le chef d'entreprise. En cas de non-respect, l'étudiant s'expose à une sanction disciplinaire.

Les outillages et équipements individuels sont obligatoires tout au long de votre formation.

Votre avis compte

Au cours de votre formation vous serez invité à remplir :

- un questionnaire de satisfaction
- une fiche de vœux

Nous vous remercions de les remplir avec le plus grand soin. Votre avis permettra de faire évoluer les formations et d'apprécier instantanément la qualité des interventions de formation et des prestations annexes (accueil, supports de cours...).



Accompagnement social et éducation à la citoyenneté

L'équipe du centre vous accompagne dans votre parcours, cela inclut un accompagnement social et une information sur les démarches administratives liées au parcours de formation et aux droits.

Le centre propose aussi à ses apprentis des actions de prévention et de sensibilisation : addictions, santé, don du sang, gestion des déchets, cyberharcèlement, sécurité au travail...

Ces expériences complètent votre parcours.

Les actions collectives permettent de se confronter à des thèmes importants dans le cadre de la vie professionnelle mais aussi en tant que citoyen.

La vie scolaire apporte son écoute et son aide en cas de difficulté en cours de formation. L'assistante d'éducation oriente vers un réseau de partenaires.

 **Un problème de logement, des difficultés dans la famille ?
Contacte l'assistante éducative.**

« J'ai pu bénéficier de l'aide au permis et ça m'a aidé pour le déroulement de mon apprentissage et ensuite pour décrocher un contrat plus loin de chez moi. Le plus important c'est que j'ai pu confier des difficultés personnelles quand on m'a orienté vers Kozé Jeunes »

L'émulation à travers des concours d'excellence

La particularité d'un parcours en centre de formation de la CMA tient aussi aux possibilités de participer à des concours et trophées d'excellence.

Meilleurs apprentis de France, prix des apprentis de la Société des Membres de la Légion d'Honneur, prix de la mixité, trophées métiers des branches professionnelles et du **réseau des Chambres de Métiers**, le centre accompagne ses apprentis

dans des concours régionaux et nationaux avec succès depuis plus de 30 ans.

Chaque année des jeunes sont lauréats de concours à la Réunion et souvent au national, cette reconnaissance de leurs talents accélère leur parcours professionnel.



Mobilité en cours de formation

La CMAR détient une accréditation pour la mobilité de ses apprenants. Les mobilités Erasmus offrent aux apprentis une expérience unique de développement personnel et professionnel, en leur permettant d'acquérir de nouvelles compétences techniques et linguistiques dans un contexte international.



Ces expériences favorisent ouverture d'esprit, adaptabilité et renforcent l'employabilité sur le marché du travail.

Les mobilités Erasmus permettent aux apprentis de se confronter à de nouvelles cultures, de développer leur réseau professionnel et d'accéder à des opportunités de carrière

Envie de bouger ? Tenter une nouvelle expérience et enrichir ton parcours ? Rapproche toi du référent mobilité de ton centre.



Ils témoignent !

“

J'ai appris à m'adapter à leurs méthodes de travail, au rythme (plus rapide) avec les « défis » entre collègues (vidange minutée !), j'ai appris à prendre le métro, à parler un peu l'italien, ça m'a changé, dans le bon sens, mon patron me trouve plus débrouillard.

”

“

Ca fait grandir un peu quand même, j'ai découvert les choses, c'est un autre monde, une autre manière de vivre, ça m'a donné envie de bouger, de voyager, de parler une autre langue ; c'est une expérience de vie qu'il ne faut pas rater.

”

“

J'ai redécouvert que c'est ça (la coiffure) que j'aime bien faire ; voir autre chose, cela m'a remotivé, reboosté. Ma patronne a vu le changement : je suis plus ouverte avec les clients, j'ai plus de confiance, plus affirmée .

”

“

C'était la première fois que je quittais l'île de la Réunion. J'ai découvert une nouvelle culture, et appris à passer la barrière de la langue. Ca s'est très bien passé en entreprise, j'étais autonome. Je souhaite postuler à l'entreprise E+I Engineering après mon CAP.

OULOUMENI Walter - 25 ans - CAP Electricien

”



Médiation et **lutte contre le décrochage**

Parfois le parcours de formation ne se passe pas comme prévu. Si au cours du contrat d'apprentissage, des difficultés ou des conflits apparaissent, la médiation peut être nécessaire.


La médiation de l'apprentissage est sollicitée pour résoudre les litiges entre les employeurs et les apprentis ou leur famille concernant l'exécution ou la résiliation du contrat d'apprentissage.

Ni juge, ni arbitre, elle est un appui pour établir et maintenir des conditions favorables à l'écoute, à l'échange et aux dialogues.

Elle a un devoir de neutralité, et respecte le principe de confidentialité.

- **En prévention** : Suivi des jeunes et des entreprises qui rencontrent des difficultés, lien avec les . Accompagnement des apprentis décrocheurs.
- **En conseil** : Pour apporter une écoute, un conseil sur les problèmes rencontrés par une des parties (sans forcément aller jusqu'à la médiation, ou une rupture).
- **En médiation** : En résolution amiable des différends sur la base du volontariat des parties (entretien de médiation).
- **En sécurisation** : Accompagnement des acteurs après une rupture. Lien avec le service apprentissage (diffusion offre d'apprentissage, accompagnement sur la recherche d'une nouvelle entreprise).

Par ailleurs, l'apprenti qui souhaite démissionner en dehors de sa période d'essai est tenu de saisir le médiateur de l'apprentissage (Art. L6222-18 du Code du travail, pour tous les contrats signés depuis le 1er janvier 2019).

 **Contactez la médiatrice de l'apprentissage pour toute difficulté rencontrée dans l'exécution de votre contrat en relation avec votre entreprise**



Contact de la médiation

Estelle **LEBLÉ** : estelle.leble@cma-reunion.fr

Par téléphone : 0262 21 04 35

Permanence dans les centres

(une fois par mois, selon programmation)

Le référent handicap

Vous êtes concerné(e) par le handicap si un problème de santé et/ou une restriction vous empêche d'accomplir certaines tâches dans votre formation ou dans votre emploi.

Le référent handicap est l'interlocuteur privilégié des apprentis en situation de handicap. Son rôle est d'assurer un accompagnement personnalisé et adapté à l'apprenti tout au long de son parcours de formation. Il coordonne les actions mises en œuvre pour faciliter l'accès et le maintien des personnes en situation de handicap, en formation et en entreprise.

Il a pour fonction d'identifier, d'accompagner, d'écouter, d'aider mais aussi d'informer et sensibiliser au handicap les équipes du CFA et les employeurs.

L'adaptation des parcours :

1. Pas de limite d'âge pour signer un contrat d'apprentissage
2. Une durée de formation adaptée si besoin
3. Une demande d'aide humaine et/ou matérielle
4. Des aménagements aux examens

➤ **Faites appel au référent handicap de votre centre, il est à votre écoute. Vous aurez accès à un entretien personnel dédié au sein de votre Centre de Formation. Le référent handicap régional intervient en appui.**



Référent handicap régional

Eva **BEGUE**

eva.begue@cma-reunion.fr

Tel : 0262 96 12 59



Chambre de métiers et de l'Artisanat de La Réunion

LES CENTRES DE FORMATION

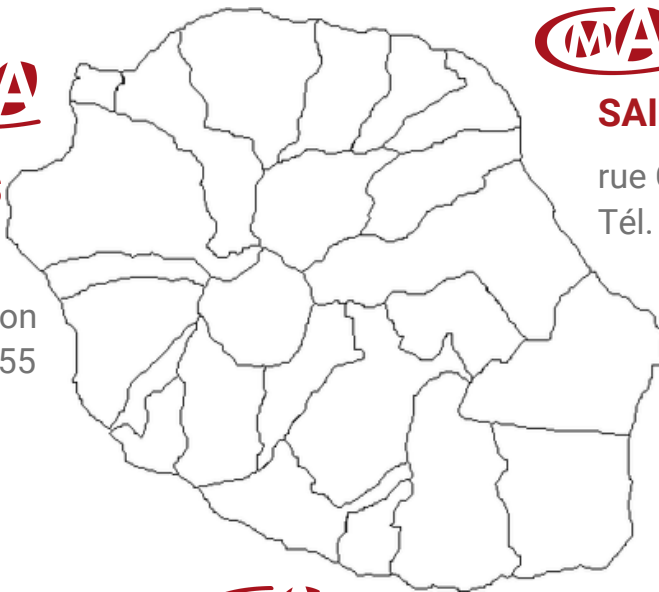
SAINTE-CLOTILDE

Av. Stanislas Gimart
Tél. 0262 28 18 30



SAINT-GILLES LES HAUTS

1 route de l'Eperon
Tél. 0262 55 68 55



SAINT-ANDRE

rue Comorapoullé
Tél. 0262 46 62 00



SAINT-PIERRE

CPOI - 65 rue du Père Lafosse
Tél. 0262 96 12 40

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT REGION ILE DE LA REUNION

42 rue JeanCocteau - BP 10034 - 97491 Sainte-Clotilde
Tél. : 0262 21 04 35 - formation@cma-reunion.fr

www.artisanat974.re